

DECRET N° 2012-034 du 19 mars 2012

Chargeant Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**,
Ministre D'Etat Chargé de la Défense Nationale, de l'intérim
du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des
Cultes du **Samedi 14 Janvier 2012 jusqu'à son retour.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition
du Gouvernement ;

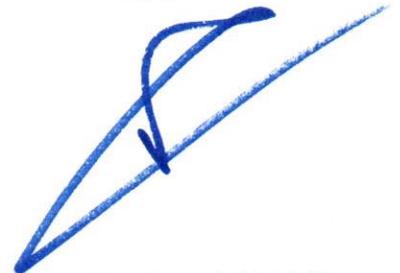
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Benoit C. Assouan DEGLA**,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, son
intérim sera assuré par Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre
d'Etat Chargé de la Défense Nationale, pour compter du **Samedi 14
Janvier 2012 jusqu'à son retour.**

Article 2 : le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mars 2012

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-



République du Bénin

Ministère de l'Intérieur de la
Sécurité Publique et des Cultes

Direction de Cabinet

Secrétariat Général

N° 033/MISP/DC/SG/SP-C

Cotonou, le 13 Janvier 2012

**LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES
CULTES**

A

**MONSIEUR LE SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT**

COTONOU

Objet : Transmission de projet de décret.

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, le projet de décret portant mon intérim durant la période de mon absence du territoire national en vue de participer successivement à la réunion de la Commission de demande d'extension du plateau continental au-delà de 200 milles marins qui aura lieu à **Abidjan (CÔTE D'IVOIRE)** et celle de la commission mixte paritaire sur la délimitation des frontières qui se tiendra à **Lomé (TOGO)**.

A cet effet, mon intérim sera assuré du **samedi 14 Janvier 2012 jusqu'à mon retour**, par **Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale**.

Veillez agréer, **Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement**, l'expression de ma parfaite considération.



Benoît C. Assouan DEGLA